

## Les travaux du conseil municipal

Le conseil municipal de Laussonne s'est réuni le 20 août 2010 pour traiter les sujets suivants :

### **► Délibération pour avis définitif dans le dossier vente du bien privé de la commune à Marie-Pierre Dureil section AX à coté de la parcelle AX 239 aux Badioux.**

Comme suite à l'avis du conseil municipal du 20 novembre 2009, la lettre du 26 octobre 2009 de Mme Dureil, le conseil est invité à donner un avis définitif sur cette vente. M. le maire rappelle qu'il s'agit du bien privé de la commune et que de ce fait une consultation des ayants droits de section est sans objet. Le plan d'arpentage définit une nouvelle parcelle dans le cadastre de 45 m<sup>2</sup> numérotée AX451. Le prix retenu par le conseil en date du 20 novembre 2009 est de 4,5 €/m<sup>2</sup>. Une délibération du conseil doit être transmise à maître VEY avant de procéder à la vente. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise unanimement M le Maire à signer l'acte de vente.

### **► Décision modificatives au budget 2010**

M Le maire propose les DM suivantes :

Ligne 21312 : + 3000 € (changement de 2 portes d'entrée à l'école publique)

Ligne 2313-13 : - 3000 €

Ligne 21534 : + 700 € (écart facture travaux 2009 éclairage public)

Ligne 2313-13 : - 700 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve unanimement les DM

### **► Dossier de demande d'aides financières dans le projet « nouvelle école et accueil du jeune enfant »**

M. le Maire présente au conseil le dossier de demande d'aides financières pour le projet « nouvelle école et accueil du jeune enfant ». Ce dossier accompagne le dossier programme présenté et validé lors de la dernière réunion du conseil du 1 juillet 2010. Ce dossier présente une synthèse de l'ensemble des dépenses prévisionnelles du futur chantier de construction de la nouvelle école primaire, maternelle et le pôle accueil du jeune enfant (études, honoraires, travaux). Il présente également un plan de financement prévisionnel pour les parties dont la compétence et la commune et la communauté de communes du Mézenc Loire sauvage.

Des pièces seront jointes à ce dossier : dossier diagnostic, rapport de contrôle sécurité incendie et des installations électriques du bâtiment abritant l'école publique actuelle, le plan de situation et du cadastre du futur terrain d'accueil de la nouvelle structure ainsi qu'un diagramme de Gantt prévisionnel des travaux.

#### **● Le plan de financement prévisionnel pour les travaux est le suivant :**

- Le montant prévisionnel du volet école est de 875000 €HT

Département 87500 € (10% CG2D), Etat 262500 € (30%DGE), Réserve parlementaire première tranche 131250 € (15%), Réserve parlementaire deuxième tranche 131250 € (15%), autofinancement 262500 € (30%).

- Le montant prévisionnel du volet « petite enfance » est de 450000 €HT

Département 45000 € (10% CG2D), Etat 45000 € (10%DGE), Réserve parlementaire première tranche 45000 € (15%), Réserve parlementaire deuxième tranche 45000 € (15%), FRADT 90000 € (20%), CAF 45000 € (10%), MSA 45000 € (10%) autofinancement 90000 € (20%)

#### **● Le plan de financement prévisionnel pour les études est le suivant :**

- Le montant prévisionnel du volet école est de 116375 €HT

Département 11637 € (10% CG2D), Etat 11637 € (10% DGE), autofinancement 93101 € (80%).

- Le montant prévisionnel du volet « petite enfance » est de 59900 €HT

Département 5990 € (10% CG2D), Etat 5990 € (10% DGE), autofinancement 47920 € (80%).

Pour compéter ce point M le Maire informe le conseil qu'une nouvelle fiche FRADT (aides de la région pour le pôle jeune enfant) sera présentée à la communauté de communes pour inscription au prochain contrat Auvergne + dont l'étude va débuter en septembre (voir ci-dessus pour la partie travaux).

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve unanimement le dossier de demande d'aides financières.

### **► La commune de Laussonne demande à la communauté de communes une délégation de maîtrise d'ouvrage pour le pôle accueil du jeune enfant.**

M. le Maire rappelle au conseil que suite à la validation par ce dernier du dossier « programme » en réunion du conseil du 1 juillet 2010 le dossier correspondant a été transmis pour avis à M l'Inspecteur d'académie (partie école) et à M le médecin conseil de la PMI (partie pôle petite enfance).

Le conseil général finance au niveau de 50% les études thermiques et énergétiques de la nouvelle structure (SHON < à 1000 m<sup>2</sup>). Une délibération de la commune et de la communauté de communes est exigée pour présenter ce dossier de demande d'aides financières.

M le Maire demande l'accord du conseil pour transmettre à M le Président de la communauté de communes le dossier programme et le dossier plan de financement et demander une délégation de maîtrise d'ouvrage pour le pôle accueil du jeune enfant.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve unanimement cette demande.

### **► Nouvel avenant règlement intérieur de lotissement « Préchaud ».**

Le parcelles ZD 490, ZD491 et ZD492 du lotissement « Préchaud » devraient accueillir le nouveau complexe « nouvelle école primaire et accueil du jeune enfant ». dans ce contexte, il est indispensable de procéder à un avenant au règlement intérieur du lotissement « Préchaud ». les propriétaires ont été sollicités pour donner leur avis sur ce projet d'avenant.

● Sur les 14 parcelles, les réponses des propriétaires sont les suivantes : 11 sont favorables à cet avenant (soit plus des 2/3 des propriétaires), 1 est défavorable et 2 n'ont pas répondu.

● Au plan de la superficie la répartition est la suivante : superficie totale des terrains = 18754 m<sup>2</sup>, 14501 m<sup>2</sup> favorables (soit plus des ¾ de la superficie)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne unanimement son accord pour lancer le processus de cet avenant au règlement intérieur.

► **Délibération pour la fixation du tarif de la cantine scolaire 2010/2011**

Le restaurant « le Clair Logis » produit les repas au prix de 4,80 € par repas (inchangé par rapport à l'année précédente). Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas modifier les tarifs et de fixer le montant de la contribution des familles au niveau de 2,90 €/repas pour l'année scolaire 2010/2011 (2,90 € pour l'année 2009/2010). Le montant de 1,90 €/repas est à la charge de la commune (1,90 € auparavant). M le maire propose de ne pas modifier les tarifs cette année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne unanimement son accord.

► **Délibération pour les tarifs au trimestre du ramassage scolaire 2010/2011 pour le primaire (complément payé par la commune)**

Le nombre d'enfants du primaire empruntant le ramassage scolaire devrait être voisin de 38 à la rentrée de septembre 2010. M le maire propose de ne pas modifier les tarifs cette année (43 € pour 1 enfant, 59 € pour 2 enfants, 67 € pour 3 enfants).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne unanimement son accord.

► **Délibération pour les tarifs de mise à disposition de la salle polyvalente pour 2010/2011**

le montant de la caution « salle polyvalente » reste fixé à 300 Euros. Le montant de la caution "table et chaise" reste également fixé à 150 Euros. Les conseillers confirment qu'elle doit être exigée lors de chaque réservation. Ils précisent également que si des dégâts sont constatés après la manifestation, les frais de la remise en état seront retenus sur la caution. Il est bien précisé que la salle doit être rendue nettoyée ainsi que les toilettes. Un contrat de location a été rédigé et doit être signé préalablement par les parties. M le maire propose de laisser les tarifs inchangés cette année (200 € anniversaire, 250 € repas, 300 € restaurateur, etc...). Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne unanimement son accord.

► **Le point sur les travaux dans le canal de la rivière dans le village de Laussonne**

Les travaux d'enlèvement des semelles bétons sont terminés. Les travaux de consolidation et de construction des parements latéraux vont débiter les 1 septembre 2010. Le SICALA a transmis un courrier à l'entreprise GIRAUD pour qu'elle débute sans attendre. La police de l'eau sera très regardante sur le délai de réalisation qui doit être tenu. Pas de travaux après le 15 octobre dans la rivière.

► **Le point sur le chantier de travaux de séparation des eaux usées et pluviales**

Les travaux correspondants vont s'achever vers la mi septembre 2010. Les tuyaux du réseau d'assainissement qui traversaient la rivière en apparent (vers vieux pont coté le Puy et vers la passerelle en face de la rue de l'assemblée) sont enterrées sous le lit de la rivière. Le conseil municipal décerne un « satisfait » à l'entreprise EHTP pour ce chantier exemplaire. Il est nécessaire de consolider le talus rive gauche en aval de la maison Cénat sur 40 ml et sur 10 ml en face de la maison Crespy. Les travaux correspondants sont pris en charge par la commune et M Cénat pour la partie aval du moulin. Le conseil municipal donne son accord pour faire réaliser ces travaux avant le goudronnage.

► **Installation d'une stèle « fin gras »**

La communauté de commune Mézenc Loire Sauvage et l'association « Fin Gras » proposent d'installer dans les villages du périmètre communautaire une stèle à l'image de ce produit pour mieux identifier le territoire fin gras. M le maire propose au conseil de procéder comme cela s'est fait dans les autres communes du territoire communautaire et donc de poser cette stèle à l'entrée de Laussonne à coté de la RD36 dans le périmètre de la zone artisanale. M Philippe Gerbier s'oppose à l'installation de cette stèle et présente un courrier transmis à l'association « Fin Gras » en 1997 ainsi qu'une pétition de la même époque. Lors du débat il apparaît que de nombreux élus sont dubitatifs sur l'intérêt d'installer cette stèle dans le village de Laussonne. M le maire propose de faire travailler la commission travaux sur ce dossier pour rechercher une solution. Décision dans un prochain conseil.

► **Association Meygalit (Meygal Insertion Travail)**

M le Maire informe le conseil qu'il a reçu M le Directeur de cette association en date du 9 juillet 2010. Cette association existe depuis 18 mois environ et réunit 7 agents en CAE et un encadrant. Leur mission se développe sur 4 axes : accueil de personnes en difficulté, accompagnement, formation et développement du territoire (entretien du patrimoine, chemin de randonnée, etc..). Cette association tire ses ressources d'aides de l'état du conseil général et de la région au niveau de 70% environ. Cette association effectue des travaux pour les communes ou les communautés de communes sur le principe suivant. La collectivité achète le matériel et paye un forfait de 300 €/jour pour une équipe. Le temps passé sur un chantier est évalué.

Si des travaux sur la commune de Laussonne entrent dans le champ d'activité de cette association, il pourra lui être fait appel au cas par cas.

► **Association AVI43 (Atelier Vêtements Insertion)**

En date du 19 août 2010, M le Président de l'association AVI43 présente son association M le Maire. Cette association emploie actuellement 9 personnes en contrat aidé et travaille à la récupération des textiles (vêtements, chaussures, linge de maison, jouets, etc..). Dans le cadre de sa mission l'association fournit un conteneur et assure le ramassage. Les textiles ainsi récupérés alimentent le magasin de l'association ou sont envoyés à Avignon pour recyclage.

Le conseil municipal se montre favorable à l'installation d'un conteneur sur le site du nouvel éco-point vers la caserne des pompiers.